



COMITE DU JURA
FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET
JEU PROVENCAL



REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU CD39 FFPJP

Vendredi 16 mai 2025 à 18h30
au boulodrome de BANS

Présents : Claude AZEMA, Mathieu BESSON, Jean BINDA, Aurélie BRENIAUX, Fabienne CROISSANT, Michel FLAGEL, Alexandra MONNET-FISTEBERG, Jean, LOCATELLI, Hervé MOINE, Mickael PARRA-SANCHEZ, Jean-Luc PERRIN, Cyril VERPILLAT.

Invités : Michel DEMOUGEOT (Président d'honneur), Christian VALET (membre d'honneur)

Excusés : Dominique DAYET, Emilie MARAUX, Julien MARAUX, Marc SERTILLANGE, Docteur Davida RAZAFINDRAKOTO.

Invités excusés : Michel BOY (président du district du Haut-Jura), Paulo DE BASTOS (Président d'honneur), Philippe JARCELLAT (Président du district de la Chaux), Jean-Marie MARAUX (Président d'honneur).

1. Intervention du Président

En ouvrant la séance, le président demande un moment de recueillement pour deux anciens et fidèles membres du Comité du Jura disparus tout récemment : Jean-Pierre Tastevin et Christian Daloz.

Il tient ensuite à souligner l'importance de cette première véritable réunion du CD en précisant que s'il y sera beaucoup question de chiffres ce sera moins pour citer des sommes brutes que pour insister sur certains aspects de gestion et d'organisation.

Les premières conclusions que l'on peut tirer de la nouvelle présentation budgétaire est que, en réalité, loin de bénéficier de la mise à disposition du boulodrome, le CD perd de l'argent à chaque manifestation et que, en fait, c'est lui qui a subventionné les clubs en 2024 à hauteur d'environ 23 000 € lesquels viennent s'ajouter aux charges fixes de propriété ainsi qu'aux annuités alors que le fonctionnement devrait réduire les sommes correspondantes.

En outre nous avons assisté, encore récemment, à des comportements que l'on qualifiera d'anormaux ou d'individualistes pour ne pas dire mesquins, le but étant pour les clubs concernés de tirer un peu plus bénéfice de leur organisation, y compris au détriment du CD. En fait, en agissant ainsi ils se tirent une balle dans le pied, comme on dit, puisque plus ils affaiblissent le Comité, plus ils nuisent au bon fonctionnement du boulodrome, donc plus ils rendent sa survie aléatoire.

A l'inverse la solidarité est indispensable car chacun doit penser d'abord à respecter les règles et l'esprit nécessaires à un bon fonctionnement plutôt qu'à essayer de rater quelques petites sommes ici ou là. La solidarité est également indispensable dans notre fonctionnement régulier et, pour la saison prochaine nous serons peut-être amenés à fixer des normes pour chaque membre du Comité.

Comme cela ne semble pas aller de soi, la commission des finances et la commission du boulodrome ont commencé à mettre de nouvelles règles en place dont l'essentiel vous sera présenté ce soir avant d'être affiné après vous avoir entendus. Vous constaterez qu'elles ne se limitent pas à telle ou telle augmentation qui ne pourrait pas avoir de succès durable, mais qu'elles tendent à revoir et à rationaliser à la fois des dépenses et des recettes sans oublier que, hors championnats du Jura, les joueurs départementaux sont moins nombreux dans les concours que ceux d'autres départements et qu'il serait donc injuste de ne faire contribuer que les Jurassiens.

Nous devons également arrêter des normes concernant le déroulement des compétitions dans le boulodrome car il doit y avoir des limites à la fois dans le nombre de joueurs reçus pour un concours et dans la durée de chaque compétition et, comme vous n'êtes pas exempts de faire des propositions, n'hésitez pas, mais nous allons commencer par les constatations de la commission des finances.

2. Etat des lieux financier et évolution de la comptabilité

Le Trésorier a réalisé une présentation séparant les écritures comptables concernant spécifiquement le boulodrome de celles plus directement liées au fonctionnement et aux actions du CD pour l'exercice 2024. Elles représentent globalement 60 % pour le CD et 40 % pour le boulodrome. Il a été ainsi plus facile d'avoir une vue réelle et réaliste de la ventilation des dépenses.

Sans grande surprise il en ressort que le fonctionnement lui-même du boulodrome est déficitaire avec 44 000 € de dépenses (eau, gaz, électricité, sécurité, entretien extérieur, équipement, auxquelles il faudra ajouter les poubelles cette année) contre environ 28 000 € de recettes (panneaux photovoltaïques, panneaux publicitaires, convention avec MSV, locations diverses, apport des 2 € par joueur) ce qui aboutit à un déficit proche de 16 000 € et démontre que les recettes sont nettement insuffisantes.

Il est ainsi clair qu'il convient de revoir complètement les conditions d'utilisation du boulodrome car, actuellement, chaque fois qu'il est utilisé nous perdons de l'argent.

La présentation d'une comptabilité annexe s'impose d'autant plus qu'elle fait apparaître que la simple augmentation de tel ou tel poste, outre qu'elle ne serait pas forcément judicieuse, ne pourrait suffire à instaurer une situation pérenne satisfaisante.

3. **Etude sur le fonctionnement du boulodrome et conséquences**

De l'étude qu'il a menée sur ce sujet le Trésorier a constaté que, en 2024, il a été utilisé 60 jours pour des concours ou championnats et 56 jours par le club de MSV soient 116 jours au total. Même si les durées d'occupation sont très variables, il en ressort qu'il faudrait que le CD30 perçoive quelque 240€ par jour de fonctionnement pour pouvoir équilibrer ce budget.

Un premier calcul qui mériterait aussi d'être affiné, montre que l'utilisation du chauffage coûte environ 65€ par jour.

Il est donc impératif de revoir les conditions, notamment financières, des utilisations du boulodrome car, actuellement, il en coûte, tout compris, plus de 20 000 € au CD39.

Pour rappel, le boulodrome n'a de régional que le nom puisqu'il est la propriété du CD39 et n'appartient nullement à la Région ou au Comité Régional.

4. Révision des conditions de mise à disposition et fonctionnement des buvettes

Après une discussion au sein du Comité sur le versement d'un ou deux euros (0,50€ pour les jeunes) par les joueurs, deux pistes principales sont évoquées par le Trésorier adjoint : travailler sur les contrats de gaz et d'électricité et revoir le fonctionnement de la buvette.

Pour ce qui est de l'électricité Jean-Marie Maraux avait souligné que la puissance actuelle de 40KwH était sans doute trop forte et qu'il conviendrait de la revoir afin de réduire

certaines coûts. Il devrait en être de même pour les compteurs eux-mêmes qu'il faudrait équiper de systèmes de mise hors tension qui seraient gérés uniquement par le CD.

Nous allons également nous renseigner sur les possibilités d'installation d'un compteur calorifique qui nous permettrait de savoir avec précision ce que coûte la journée d'utilisation. Il serait même possible d'effectuer des relevés avant et après une utilisation grâce à une application sur un téléphone, ce qui éviterait de devoir recourir à une personne dédiée.

Pour le gaz, nous avons également reçu des propositions de Butagaz et nous rencontrerons les représentants de cette société en insistant sur la nécessité de s'occuper eux-mêmes des éventuels changements nécessaires. Là aussi nous évoquerons la possibilité d'un compteur calorifique.

Ainsi les coûts d'électricité et, éventuellement, de chauffage, seront facturés aux utilisateurs : clubs ou extérieurs. En revanche les coûts fixes – abonnement et installations des compteurs... – resteront à la charge du propriétaire, donc du CD39.

Alexandra rappelle qu'un club qui vient organiser un championnat paie déjà 1€ par joueur ce qui s'ajoute aux 6 euros d'inscription par personne. Il faut faire attention à ne pas trop en demander aux clubs.

Le choix de régler ces frais d'inscription appartient aux clubs qui souhaitent, en général, offrir cette inscription à leurs joueurs sans que ce soit obligatoire. Néanmoins les membres du CD39 décident de laisser le montant des inscriptions aux championnats à 6€ par joueur ou joueuse, ces rentrées étant en principe utilisées – bien qu'il n'existe pas d'affectation de telle ou telle recette à telle ou telle dépense - pour financer les déplacements aux championnats régionaux et aux championnats de France. A partir du moment où les conditions d'utilisation du boulodrome auront été modifiées comme cela est prévu, il ne sera plus demandé 1€ supplémentaire par joueur.

Pour la gestion de la buvette, la commission des finances s'est prononcée en faveur d'une solution qui consisterait à confier par convention annuelle son approvisionnement à un brasseur unique en prévoyant des conditions de livraison, de prix et de fonctionnement bien définies. Cela permettrait au CD39 de bénéficier de prix plus intéressants et éviterait aux clubs des manipulations de produits sans oublier la discussion du partenariat correspondant.

Un projet de cahier des charges est en cours de finition. Dès qu'il sera prêt il pourra être communiqué à tous ceux qui pensent pouvoir contacter un brasseur. En fonction des meilleurs retours à une date fixée (sans doute fin juin car ce mode de fonctionnement sera applicable dès la reprise de l'utilisation du boulodrome le 1^{er} octobre) des représentants du CD39 rencontreront les intéressés pour affiner leurs propositions notamment sur la liste des produits.

A la question d'Aurélié sur le point de savoir s'il ne serait pas souhaitable de limiter un tel accord à la gestion de la bière, il est répondu que cela ne répondrait pas à l'idée de limiter les manipulations et ne simplifierait pas le fonctionnement général pour les autres produits; cependant cette possibilité sera proposée aux brasseurs dans les discussions sur le cahier des charges.

Est également souligné un constat quasi général : les clubs utilisateurs ne prennent pas soin du matériel. Quand on voit l'état du lave-verres neuf (achat en février) qui est utilisé comme un lave-vaisselle, il y a de quoi être en colère ! De même avec la machine à glaçons qui a été jetée car impossible à réparer. Il faudra peut-être penser à des cautions ou à des facturations.

5. Conventions particulières d'utilisation

Après relecture par le président de la convention avec le club de MSV, les membres du CD39 approuvent à l'unanimité le non-renouvellement de la convention actuelle.

Il est en outre souligné divers manques au respect de la convention, notamment en ce qui concerne l'entretien des terrains et des locaux, l'utilisation de l'électricité et la question du « local de réserve ».

Conformément au texte de cette convention, le président adressera au club une lettre recommandée avec accusé de réception puisqu'il faut faire part de cette décision avec un préavis d'au moins 3 mois.

Cette convention indiquant bizarrement qu'elle court à partir du 1^{er} janvier avec « tacite reconduction » à cette date, mais qu'elle couvre des périodes allant du 1^{er} octobre au 30 avril, une rencontre sur ce sujet sera organisée avec les dirigeants du club, étant entendu qu'une nouvelle convention de « club résidant » pourra concerner, partiellement ou totalement, plusieurs clubs et qu'il faudra prendre en compte les utilisations particulières, pour les rassemblements de jeunes notamment.

La question des diverses clés a également été évoquée et sera tranchée avant le 1^{er} octobre, même s'il faudra sans doute changer quelques serrures.

6. Utilisation du boulodrome pour les dates postérieures au 1^{er} octobre

Les nouvelles conditions d'utilisation seront effectives au 2 octobre 2025. Les clubs qui ont déjà réservé le boulodrome après cette date seront informés du nouveau règlement. Il leur sera alors demandé s'ils maintiennent leur demande en acceptant les nouvelles conditions relatives tant à la buvette qu'aux frais d'électricité et de chauffage.

7. Etablissement de normes pour l'organisation de concours

Au vu de quelques abus qui ont conduit à recevoir des nombres excessifs de joueurs et à des durées de compétition anormales et coûteuses, il a été décidé de créer un groupe de travail pour établir des règles précises pour l'organisation des concours hivernaux. Différentes solutions sont envisageables - inscriptions à l'avance, parties au temps, fixation de la durée des concours en fonction de la formule de déroulement retenue... - sans oublier la prise en compte des arbitres qui ne peuvent pas effectuer un travail de qualité sur de telles durées alors que nous avons déjà du mal à couvrir l'ensemble des compétitions.

Se sont prononcés volontaires pour ce groupe de travail - Jean Locatelli, Mathieu Besson, Aurélie Breniaux et Claude Azéma – mais ce groupe reste ouvert et les personnes intéressées voudront bien contacter Aurélie. Première réunion en juin.

8. Championnats départementaux 2026 : mode d'attribution et déroulement

Le nombre d'inscriptions augmente tous les ans. Nous devons prendre une décision concernant le déroulement des championnats départementaux pour 2026.

Après une très longue discussion, voici les décisions prises :

- Commencer tous les championnats départementaux (sauf TàT masculin) le matin à 8h30 dès le premier jour. Il faudra aussi fixer un fonctionnement uniforme sans changement des décisions à chaque championnat et envisager un fonctionnement type avec fin des poules le matin et reprise à 14h.
- Le TàT masculin débutera par des qualificatifs dans chaque district le samedi à 14h. La phase finale aura lieu le dimanche soit au boudrome, soit dans un club volontaire à partir de 9 h.

Cyril et Mickael pensent que le CD39 pourrait prendre directement en charge davantage d'organisations de championnats, ce qui pourrait lui donner des recettes supplémentaires en demandant des bénévoles aux clubs.

Alexandra souligne que l'expérience d'une organisation d'un championnat du Jura par le district de la Joux n'a guère été concluante. En outre, les membres du CD39 auraient sans doute du mal à supporter seuls la charge de travail qu'impose l'organisation de tous les championnats. Ils ont déjà du mal à remplir les quelques missions qui leur incombent.

Il serait préférable que chaque membre s'engage pleinement et que l'esprit de solidarité prévale, ce qui n'a pas été le cas en diverses occasions cette année.

Il est également souligné que l'exemple n'a guère été donné pour plusieurs compétitions, départementales ou régionales, que le CD39 a dû organiser, les volontaires étant peu nombreux.

9. Révision de la politique des clés

Comme évoqué précédemment, il y a un problème de clés car il semble en circuler un peu trop. Il existe un système électro magnétique qui simplifierait les choses mais il paraît trop coûteux.

Néanmoins il faudrait prévoir de changer certaines serrures – notamment celles donnant sur l'extérieur – avec des clés difficilement reproductibles et établir une liste précise des personnes ayant ces clés. Des devis seront établis.

10. Données administratives :

- a. Assurances et travaux divers :** Mickael et Cyril ont bien avancé sur le changement des BAES dysfonctionnants. Il en reste quelques-uns à changer. La liste des travaux réalisés sera envoyée à la compagnie d'assurance.
- b. Contrat électricité + fourniture de gaz :** Le comité de gestion du boulodrome travaille sur les démarches nécessaires : changement de fournisseur pour le gaz ; rendez-vous avec EDF pour installation de nouveaux compteurs et changement de puissance.
- c. Matériels :** une demande est faite pour changer sur les terrains, la ficelle bleue actuelle qui est trop fragile et que l'on doit remplacer régulièrement. Michel Flagel propose de prendre une ficelle avec un fil d'acier à l'intérieur que l'on trouve dans les magasins de bricolage.

11. Questions diverses

• Organisation du championnat BFC doublette JP

Le document de réservation des repas a été envoyé par la Secrétaire générale aux CD le 15 mai avec une date butoir le 9 juin.

Bénévoles présents :

Vendredi 13 (traçage des terrains) : Jean Binda, Hervé Moine, Philippe Jarcellat,+ (courses) = Aurélie Breniaux

Samedi 14 (buvette+repas) : Jean Binda et Jean-Luc Perrin + Claude Azema dans la matinée

Dimanche 15 juin (buvette+repas) : Nous cherchons des bénévoles disponibles.

Délégations aux championnats de France

- Triplettes 20/22 juin à Pontorson : Jean Binda pour les Messieurs et Michel Flagel pour les Féminines
 - Triplettes mixtes 18/20 juillet à Bergerac : Jean Binda
 - TàT masculin 25/27 juillet à St-Yriex : Nicolas Janod
 - TàT féminin et Db Messieurs 29/31 août à Millau : Fabien Charrière pour les Féminines et Aurélie Breniaux pour les Messieurs
 - Doublettes jeu provençal 4/7septembre à Saint Cyprien : Mathieu Besson à la place de Marc Sertillange
-
- Suite à la démission de Gérard James, Marc Sertillange souhaite qu'un autre membre élu du CD39 devienne membre de la Commission de discipline. Aucun volontaire présent ; à voir les absents de ce jour.
 - Réunion des arbitres départementaux prévue le vendredi 6 juin à 18h30 à Poligny.
 - Marathon féminin : 30 équipes engagées. Problème avec la plateforme HelloAsso qui a bloqué les inscriptions pendant 15 jours.

Aurélie se chargera des achats buvette.

- **Candidatures à des championnats de France**

- Championnat de France doublette Jeu provençal 2026 : le samedi 5 septembre étant consacré au forum des associations, la ville de Lons-le-Saunier, très demandeuse, ne pourrait le prendre en charge que le week-end suivant (11 au 13 septembre) ce qui ne dérangerait personne puisqu'il s'agit du dernier championnat de France. Pour l'instant la Fédération n'a pas accepté voulant, les mêmes dates pour toutes les années. Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, nous allons cependant finaliser notre dossier d'autant que la FFPJP envisage de modifier ce calendrier à l'avenir.

Jean Binda contactera la ville de Champagnole pour savoir si elle serait preneuse.

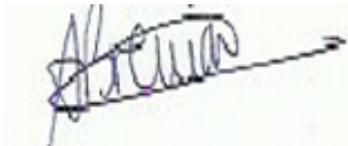
- Pour la candidature de Dole aux Championnats de France 2027 (Doublettes des Féminines et TàT masculin), le maire de Dole recevra une délégation du CD39 le 12 juin à 9 heures.

- **16^{èmes} et 8^{èmes} Coupe de France Jeu Provençal** : Julien Maraux a réservé la salle des fêtes de Souvans. Un groupe de travail doit se former pour anticiper l'organisation de cet événement.
- **Subvention de 19.000€** pour l'instant refusée : Toujours aucune nouvelle de la part de la DD.
- **Comportement malsain** : Alexandra Monnet-Fisteberg revient sur les problèmes de comportement de certains membres du CD qui se permettent de critiquer et de remettre en cause les décisions d'autres membres du Comité. Lorsqu'on a quelque chose à dire à quelqu'un, il faut aller le voir directement et ne pas mettre les membres en porte à faux. Nous devons impérativement renforcer les liens entre les nouveaux et les anciens pour créer une réelle dynamique et garder la motivation pour travailler ensemble.

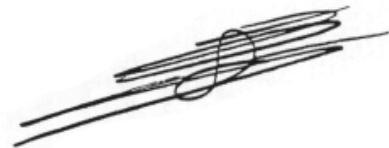
La séance est levée à 22h20

La secrétaire générale du CD39 FFPJP

Le Président du CD39 FFPJP



Aurélie BRENIAUX



Claude AZEMA